

## **C O M M U N I Q U É**

### **GROUPE GASCOGNE SIGNE UN PROTOCOLE AVEC SES PARTENAIRES BANCAIRES ET SON ACTIONNAIRE EEM**

Gascogne SA annonce la conclusion d'un accord avec ses banques et son actionnaire EEM à l'issue des discussions engagées, depuis le début de l'année 2012.

Gascogne SA avait indiqué, dans un communiqué du 27 mars, que les résultats déficitaires enregistrés en 2011 avaient eu pour conséquence de contraindre le Groupe à renégocier avec son pool bancaire son crédit syndiqué. Conformément aux normes IFRS, l'encours est classé en dettes à court terme au 31 décembre 2011.

Dans ce contexte, le Groupe a entrepris des discussions avec l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de pérenniser les moyens de financement de ses opérations et de son développement.

Les banques avaient accepté pendant la phase de discussion de ne pas demander de remboursement anticipé, de reporter l'échéance de principal de fin mars, et de maintenir des lignes bilatérales. Les banques ont également mis à disposition de la société Gascogne en date du 20 février 2012 un prêt relais de 11,6 M€ à échéance de juillet 2012 et l'Etat français a mis à la disposition de la société le 12 avril 2012 un prêt d'un montant de 1,93 M€ qui a été affecté au remboursement partiel du prêt relais, réduisant ainsi l'encours de ce dernier à 9,66 M€ (ces deux prêts ensemble le « Nouveau Crédit »).

Dans un contexte économique très difficile, le Groupe a, début juillet, dû faire face à une tension de trésorerie plus importante qu'anticipée au début des discussions avec le pool bancaire. La société se devait d'intégrer ce nouveau contexte dans ses discussions avec son pool bancaire et dans l'attente de l'issue de ces négociations, le Groupe a pris la décision de demander la suspension de la cotation.

#### **Accord de conciliation**

C'est dans ce contexte qu'un accord de conciliation a été signé avec les banques du Groupe et son actionnaire EEM. L'homologation de cet accord a été obtenue par décision du Tribunal de Commerce de Dax du 18 juillet 2012.

Les principaux éléments de l'accord conclu entre le Groupe, les banques et son actionnaire EEM sont les suivants :

1. Comme annoncé au début de l'année, Gascogne s'est engagé à mettre en œuvre un processus de cession des entités de la division « Complexes », afin de réduire l'endettement bancaire du groupe.

La cession des actifs de la filiale suisse « Complexes » a déjà été annoncée dans le cadre d'un contrat de cession signé le 31 mai 2012 avec la société UPM AG. Le Groupe est dans l'attente de la réalisation des conditions suspensives relatives au droit de la concurrence dans certains pays.

2. Gascogne a demandé le soutien de son actionnaire EEM qui s'est engagé à réaliser une avance en compte courant d'actionnaire de 6 M€. Cette avance bénéficie d'un nantissement sur la créance en compte courant de Gascogne sur Gascogne Laminates Switzerland, sa filiale suisse. Cette garantie est partagée avec le Nouveau Crédit.

3. Gascogne a par ailleurs obtenu :

- que le Nouveau Crédit dont l'encours s'élève à 11,6 M€ et l'avance en compte courant d'actionnaire dont le montant en principal s'élève à 6 M€, soient remboursés proportionnellement au montant de leurs encours, à hauteur de 7,4 M€ au plus tard le 31 décembre 2012 et ensuite par tranches de 1,7 M€ de janvier à juin 2013.

- que les lignes de crédit court terme bilatérales d'un montant actuel de 17,6 M€ soient maintenues intégralement jusqu'en 2014 pour les mêmes montants et dans les mêmes conditions financières qu'antérieurement. Les modalités de remboursement des lignes bilatérales seront examinées en septembre 2013.

- le maintien jusqu'en juillet 2014 des contrats d'affacturage avec les sociétés françaises du Groupe pour une enveloppe globale nette de 40 M€.

- une renégociation de la marge en baisse par rapport à la situation antérieure et un rééchelonnement des crédits syndiqués :

. Ainsi, il a été fixé un nouvel échéancier de remboursement du crédit de refinancement de 52,9 M€. Les prêteurs ont consenti une franchise des échéances de remboursement du principal dû entre le 30 mars 2012 et le 30 mars 2014. Le principal devra être remboursé à compter du 30 mars 2014 par 18 échéances trimestrielles d'un montant de 2 M€ et le solde de 16,9 M€ le 31 juillet 2018.

. Par ailleurs, le remboursement d'un crédit revolving actuellement de 17 M€, qui sera ramené à 10,5 M€ à compter de la cession de Gascogne Laminates, a été fixé au plus tard au 31 juillet 2018.

Gascogne a pris également différents engagements dans le cadre de cet accord notamment le respect de certains agrégats financiers.

Le Groupe, les banques et EEM sont convenus de se retrouver en septembre 2012 pour continuer leurs discussions et les négociations au regard de l'adéquation des mesures aux évolutions constatées.

## Reprise de cotation le 25 juillet

Dans un contexte économique difficile, Gascogne enregistre des pertes sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice.

Le Groupe publiera ses résultats semestriels le 24 juillet et demandera à ce que la reprise de cotation soit effective le lendemain.

### ***Responsable de l'information financière***

Jérôme MONTROYA - Directeur Financier  
Tél. : 05 58 56 54 01 - Fax : 05 58 74 55 48

### ***Relations Investisseurs***

Clémence Fugain, Actus  
Tél : 01 53 67 35 71

### ***Relations Presse***

Jean-Michel Marmillon, Actus  
Tel : 01 53 67 07 80

---

**A propos du groupe Gascogne :** Principal acteur de la filière bois en France, le groupe Gascogne est présent à tous les stades de la valorisation de la ressource forestière et est le seul acteur français totalement intégré sur l'ensemble de la chaîne bois-papier-transformation. Le groupe Gascogne s'appuie sur 4 activités complémentaires : Il est le 1er opérateur multispécialiste du bois en France, 1er producteur mondial de papier kraft naturel frictionné, un des leaders européens de sacs industriels et grand public et un des premiers producteurs mondiaux de complexes d'emballage et de protection.

***ISIN: FR0000124414 / Reuters: GASP.PA / Bloomberg: BI FP / FTSE: 460***

[www.groupe-gascogne.com](http://www.groupe-gascogne.com)